



FÉDÉ FLASH



FCPL
Fédération des Centres
PMS Libres

L'année 2010 est déjà bien entamée avec, dans son sillage, toute une série de problématiques qui traversent le quotidien des équipes des Centres PMS.

Depuis le début de cette législature, beaucoup (trop diront certains) d'énergie est consacrée, dans le chef de nos gouvernants, au décret « inscriptions » pour lequel l'accouchement n'est toujours pas, dans l'attente d'un avis du Conseil d'Etat, assuré.

L'actualité est nourrie de thématiques concernant l'enseignement. Les sujets ne manquent pas : l'intégration, les bassins scolaires (ou encore bassins de vie), le parcours au premier degré du secondaire, l'inspection flamande dans les écoles de la périphérie bruxelloise, le qualifiant, ...

Ceci dans un contexte où (une fois de plus) l'école est montrée du doigt.

C'est que, tant dans le rapport de l'inspecteur général que dans la dernière édition des indicateurs de l'enseignement, les constats se recoupent et sont interpellants : les réformes structurelles (décrets successifs) ne permettent pas de résorber suffisamment l'échec scolaire si on s'en réfère au taux de redoublement en constant accroissement. Autrement dit, le fait d'imposer la réussite scolaire n'est guère porteur et rien ne dit que cela pourrait évoluer autrement. Faut-il s'en étonner ?

N'a-t-on pas, comme le relevait récemment un directeur diocésain, brûlé les étapes ? N'aurait-il pas fallu y aller par petites doses (les petites rivières font les grands fleuves) ?

L'école de la réussite est trop souvent annoncée comme une interdiction pure et dure au redoublement. L'enfant a-t-il encore la possibilité d'évoluer à un rythme différencié ? Sur le terrain, tant au niveau du fondamental que du secondaire, le temps de la concertation, les espaces de coordination manquent pour trouver des solutions adaptées aux différentes réalités et le découragement s'installe insidieusement.

Ne faut-il pas comme le propose André ANTIBI, professeur et directeur du laboratoire de didactique à l'Université P.Sabatier de Toulouse développer des

« contrats de confiance pour avancer » ? Bannir l'expression « être dans la moyenne », n'est-ce pas développer une autre culture, permettre à chaque élève de progresser et rendre confiance ?

Face à cette réalité, les équipes des Centres PMS sont, nécessairement et inévitablement amenées à se positionner partant de la question du sens de leurs pratiques. Que faut-il privilégier ? Que mettre en place avec les équipes éducatives, avec les élèves ? Comment développer les ressources chez les parents ?

Heureusement que beaucoup de questions peuvent être travaillées à l'intérieur des centres mais aussi (grâce au travail fourni au niveau de la FCPL par le COF) via les formations dont le succès est à la hauteur des besoins. C'est que, dans un secteur tel que le nôtre rien n'est jamais acquis, tout est dans la nuance ; ceci explique aussi pourquoi, en matière d'évaluation (notamment pour les projets de centre) les balises devant servir aux équipes à réfléchir sur les actions menées en liaison avec les 8 axes de nos missions devront tenir compte de cette complexité.

Guy DE KEYSER

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Nouvelles en bref	2
Vie collective	3-4
Menus propos	4
C'est vous qui le dites	5-6
Coin lecture	7
Juridiquement vôtre	7
Agenda	8
Emploi	8
Le courrier	8
La pensée du mois	8



Absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire a progressé de 30% en 2008-2009 par rapport à l'année précédente dans l'enseignement fondamental, rapportent les journaux du groupe Sud Presse.

La tendance est moins sombre pour les ados du secondaire, avec une baisse de 15%. En 2008-2009, près de 11 000 mineurs ont dépassé le seuil de tolérance en matière d'absence à l'école, neuf demi-jours pour les enfants du primaire, trente pour ceux du secondaire. C'est un bon millier d'enfants supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le service de contrôle a envoyé l'an dernier 5215 courriers de rappel aux responsables légaux de mineurs supposés non inscrits et domiciliés en Wallonie. A Bruxelles, la cellule commune aux Communautés française et flamande a fait le même travail auprès de 6500 personnes. «Cela fait environ 1% de la population scolaire concernée» estime-t-on au Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet.

Démarche de qualité

Le groupe de travail mis en place par le Conseil Supérieur des Centres PMS planche actuellement sur la rédaction d'un texte sur la tridisciplinarité et les spécificités disciplinaires. Échanges riches face à une réalité complexe qui devraient aussi aborder la fonction de direction.

L'enseignement spécialisé : mieux le connaître

C'est l'objectif du Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé à destination des professionnels et des familles. Conçu initialement sous forme de brochure, une circulaire est en préparation sur le sujet.

Évaluation

L'évaluation du dernier congrès des directeurs organisés à Saint-Vaast le 18 novembre 2009 à propos de ... **l'évaluation des projets de centre** a permis de dégager six lignes de force, à savoir :

- la nécessité de prendre en compte la complexité du travail des centres PMS
- la nécessité de développer et soutenir une culture de l'évaluation en CPMS
- l'identification des destinataires de l'évaluation : le pouvoir subsidiant, les pouvoirs organisateurs et les centres eux-mêmes

- la mise en place d'une formation spécifique des directions
- la construction d'indicateurs pertinents
- le développement d'un intérêt pour la diversité des démarches évaluatives.

NON au retrait d'allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire

Certaines idées ont la vie dure !! Cette menace régulièrement agitée par certains pour faire peur aux parents est sans objet. Le droit aux allocations familiales n'est pas à remettre en cause en cas d'absentéisme au cours de l'obligation scolaire.

PMS-PSE : quelle articulation ?

Ce sujet abordé, entre autres, au Conseil Supérieur des Centres PMS, suscite bien des questions et des supputations. On se souviendra des vives tensions soulevées sous la législature de Madame Onkelinx (projet abandonné de Centres d'Orientation et de Santé Scolaires).

Une proposition de mise en place d'un groupe de travail chargé d'établir d'abord un état des lieux a été déposée au CSCPMS sachant que cette problématique relève de ministres aux compétences différentes ...

Aides à l'emploi

Le Conseil National du Travail a publié un dossier pratique reprenant tous les dispositifs existants d'aides à l'emploi des travailleurs handicapés, tant au niveau fédéral que régional et communautaire. Véritable vademécum des mesures d'intégration professionnelle des travailleurs handicapés, cet outil est régulièrement actualisé. Sa dernière version (107 pages), mise à jour en octobre 2009, est téléchargeable (rubrique « Thèmes ») sur le site www.cnt-nar.be.

Forum sur la dépendance au jeu

L'asbl Le Pélican lance un forum pour parler de la dépendance au jeu (loterie, paris, poker, jeux de grattage, en salle, au casino, sur PC, ...).

Il est destiné tant aux joueurs qu'à l'entourage de ceux-ci mais également aux professionnels en contact avec le joueur ou toute personne intéressée par le sujet. Les psychologues et criminologues de l'association répondront à toutes les questions posées en ligne : www.forumjeu.be

Mais les personnes qui souhaitent avoir un échange direct par téléphone ou rendez-vous peuvent joindre l'asbl au 02/502 08 61.



Enquête sur l'équipement Informatique des centres PMS libres

Annoncée dans le Fédé Flash 101 de novembre 2009, l'enquête CRM doit, au moment de lire ces lignes et sauf difficulté de dernière minute, se mettre en route.

Un courrier postal est adressé aux Directions pour de plus amples informations. Il décrit la méthode pour répondre au questionnaire réalisé par le CRM; celui-ci se complète uniquement par voie électronique. Si la personne qui répond pour votre Centre n'est pas la Direction, les réponses se font néanmoins en accord avec la Direction du Centre. Cette enquête a pour objet un état des lieux « informatique » dans les Centres PMS libres en regard des nécessités en matière d'équipement et pour être en phase avec l'utilisation accentuée des nouvelles technologies.

Merci de votre collaboration.

L'équipe du CRM.

Départ

Roger André, directeur du centre PMS libre I de Marche-en-Famenne part à la retraite ce 1^{er} février 2010. C'est Julien Bissot qui lui succédera. Nous souhaitons bon vent à Roger et nous le remercions pour son investissement à l'égard des centres PMS libres et de leur Fédération.

Formations

Toutes les formations du Guide des formations du CFPL sont d'égale valeur. Cependant toutes ne recueillent pas le nombre minimum d'inscriptions ... *pénalisant* les inscrits. Fédé Flash apporte ainsi un « plus » d'information en temps réel, invitant tout qui dispose encore de jours de formation à envisager une inscription « last minute ».

Module 34 – Dany Crutzen – Implicites scolaires [...]. Exceptionnellement le module prévu de 5 jours est scindé en deux modules (N1 et N2) de 3 et 2 journées : retour au modèle pratiqué en 2008-2009 et antérieurement. Il reste 8 places pour s'inscrire au niveau 1 (N1) qui se déroulera les 24 et 25 février et le 11 mars 2010.

Si le niveau 2 est organisable cette année il aura lieu les 18 mars et 29 avril. Les non retenus au module 35 (Implicites scolaires compléments) peuvent s'y inscrire.

Merci de faire les démarches sans tarder !

Module 16 – MOC – Thierry Jacques & Co. – A la recherche du 1/3 manquant ...

Pour mieux se faire comprendre quant à leur

proposition, les intervenants précisent :

L'agent PMS peut-il être acteur de changement social au sein du système scolaire ?

- Comment aujourd'hui l'école s'inscrit-elle dans la société ? Peut-elle changer par des pratiques différentes, le déterminisme social ?
- En tant qu'agent PMS, comment envisager l'orientation des élèves autrement, en étant conscient du rôle social que je joue ?
- Comment mon travail d'accompagnement des élèves renforce-t-il (ou non) une société (et une école) injuste ?
- En quoi une série de décisions politiques visant à plus d'égalité sont-elles contrecarrées – consciemment ou non – par nos résistances au changement ?
- Jusqu'où puis-je aller dans la lutte contre l'échec scolaire ?
- Quelle place, en tant qu'agent PMS, j'occupe dans le système scolaire ? Quel rôle me fait-on jouer ?
- Comment réagir, agir et avec qui ?

Avec plusieurs acteurs de l'école (directeur, formateur d'enseignants, acteurs socio-politiques), cette formation veut :

- être interactive (agents PMS – experts)
- proposer des mises en situation
- donner des informations
- outiller pour construire des articulations
- prendre en compte l'enseignement fondamental et ses pratiques, la formation professionnelle...

Intervenants :

- Thierry Jacques, président du MOC
- Frédéric Ligoit, responsable commission Enseignement du MOC
- Paul Timmermans, ancien directeur d'école secondaire, expert au CEF et collaborateur ministériel
- Daniel Hubermont, ancien directeur d'école secondaire, secrétaire régional du MOC
- Philippe Soutmans, formateur d'enseignants, ancien conseiller pédagogique .

29 et 30 avril 2010 à Bruxelles. Il reste des places disponibles.

Merci de faire les démarches sans tarder.

Le saviez-vous ?

Les questions ci-dessous ont été posées par un centre PMS à la Fédération. Autant partager les réponses qui peuvent avoir un intérêt dans votre pratique quotidienne.

Un élève peut-il devenir « élève libre » dans l'enseignement spécialisé ?

Non



Un directeur d'école spécialisée peut-il refuser l'inscription d'un élève majeur ?

Oui si ce dernier refuse de signer le projet pédagogique et oui s'il s'agit d'un élève ayant été exclu (renvoyé) antérieurement d'une autre école.

Concernant le CEB, est-il délivré UNIQUEMENT suite à l'épreuve externe OU le conseil de classe peut-il le délivrer dans le secondaire spécialisé ?

Les deux voies existent.

Quelques clics éclectiques

Vous souhaitez, en quelques clics de souris, disposer d'articles, de documents ou simplement savoir ce qui se passe à l'agenda dans le

domaine de l'éducation ? Rien de plus simple: abonnez-vous en vous adressant à francois.tefnin@segec.be.

Décès

Bernard Gustin, ancien directeur du centre PMS libre III de Namur nous a quittés la semaine dernière. A sa famille et au nom de tous, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Gaston Scharff, ancien de l'Administration des centres PMS, est aussi décédé tout récemment. C'est à lui qu'Alain Weyenberg a succédé il y a quelques années.



Menus Propos

Tridisciplinarité !

En Centre PMS, les fonctions ont été déterminées, par le pouvoir instituant, comme devant recourir à trois disciplines. Sans cette caractéristique, pas de centre PMS !

L'on sait qu'une approche globale d'une situation réclame que son abord ne soit pas guidé par un seul regard.

Est-ce à dire qu'il faut à tous les coups être « trois » pour l'aborder ?

Peut-être parfois ne vaut-il d'ailleurs pas mieux que l'une ou l'autre des disciplines sache « se retirer » ?

Y a-t-il, en dehors des compétences techniques propres à chacune des disciplines, des opérations, des tâches « réservées » ?

L'entretien n'est-il qu'une affaire d'A.S. ?

L'expertise en orientation est-elle l'apanage du psy ?

Comment valoriser les apports des formations s'ajoutant au diplôme de base ?

N'y a-t-il pas des tâches et des compétences qui auraient à transcender les disciplines ?

Je pense ici à : l'écoute du consultant, l'entretien préliminaire, la connaissance approfondie de l'enseignement, de ses structures, de l'organisation scolaire, de ses règlements, des conditions d'admission comme de réussite ou d'échec des élèves, du droit scolaire, la maîtrise des outils informatiques sur l'orientation, les options.

Et si, rencontrer une famille à deux par exemple, déjà dans la phase de prise de connaissance, de recueil de la demande, s'avérait porteur en ce

sens où le consultant pourrait se trouver devant des professionnels qui par leur regard différent sont prêts à se questionner ouvertement entre eux et avec lui sur la situation qu'il amène et prêts à élaborer entre eux et avec lui les pistes éventuelles d'intervention.

Et si la tridisciplinarité n'était pas que question de trois personnes et trois disciplines ?

S'il s'agissait aussi, pour chacun, d'avoir un regard qui ne soit pas qu'« un », d'être porteur de « tri - » voire de « multi - » regards. Mais, même si chacun a à apprendre à « multi » plier ses regards, sans doute le collègue aura-t-il toujours l'avantage d'autres yeux que les miens.

Encore ne faudrait-il pas oublier les yeux du consultant lui-même comme ceux de nos partenaires.

N'empêche que travailler avec l'autre, les autres, tout en étant soi-même porteur du « multi », c'est donner possibilité d'existence à la chance de ne pas « impérialiser » un point de vue, à savoir d'abord le mien propre, de ne pas « absolutiser » un savoir et des compétences, c'est ouvrir la porte à la possibilité de l'humilité qui est aussi, ici, celle de l'à-venir

Il n'y a pas un « meilleur » point de vue ; il y a à croiser des points de vue, comme des hypothèses, des possibles, des divers nécessaires parfois, des désirs et aspirations, ... et au terme, être quelque peu dépossédé de mon, mes point(s) de vue pour que le consultant s'approprie le ou les siens.

Pol Landercy
ex directeur au B.W.
plandecy@hotmail.com



C'est vous qui le dites !

Le 19 février 2009, le Parlement de la Communauté française adoptait le décret organisant le renforcement différencié du cadre personnel technique des centres PMS. Celui-ci a permis l'engagement de personnel complémentaire dans certains centres PMS justifié par les élèves fréquentant les CEFA ou par le classement des centres en fonction de leur indice socio-économique.

C'est ainsi que le centre PMS libre Hornu 1 est passé de 8 à 14 agents, soit l'équivalent de 12,5 équivalent temps plein. Soit 3 agents renforcement indice socio-économique et 1,5 agent renforcement CEFA.

Nous avons rencontré Bruno Bouillez, directeur, Anne Lefebvre, assistante sociale, et Cécile Bechet, psychologue. Ils nous ont expliqué le fonctionnement du centre depuis ce renforcement.

Bruno Bouillez tient tout d'abord à préciser que, dans son centre, chaque agent a, dans la mesure du possible, « un peu de tout », car, pour lui, un agent PMS est en première ligne. Il est donc important, selon lui, que celui-ci ait une vision globale des choses et qu'il n'y ait pas d'agents « spécialisés ».

Le centre dessert 17 écoles, dont 8 en D+, et 3 implantations CEFA (soit 6632 élèves en tout). Sur l'ensemble de ces établissements, 14 écoles et 3 implantations CEFA sont concernés par ces projets. L'équipe a choisi de ne pas fonder le choix des établissements en fonction des besoins des populations scolaires. Les 3 agents donnent ainsi l'exemple d'une école qui n'a pas obtenu le statut de D+, car la majorité de ses élèves est française et donc n'est pas prise en compte, mais dont la population scolaire est largement défavorisée. Il est important de noter que, pour les établissements non retenus, le travail habituel reste le même et qu'ils ne sont pas délaissés au profit des autres écoles.

Voici quelques-unes des activités mises en place ou en passe de l'être. Petite précision, toutes visent le collectif.

1) Développement de l'offre de services :

Dans plusieurs écoles, l'offre de service a été renforcée, les agents ayant développé de nouveaux outils (affiche, PowerPoint, etc.) et ainsi renouvelé toute leur présentation. Dans une école l'offre de service habituellement destinée aux jeunes de première secondaire a été étendue à toutes les classes accueillant beaucoup de nouveaux élèves. En effet, dans cette école, les agents avaient constaté que de nombreux élèves arrivaient en cours de secondaire et donc ne recevaient pas l'information relative aux services offerts par le centre PMS. Dans d'autres établissements, cette offre de service « nouvelle formule » a également été présentée aux parents des nouveaux élèves et à l'équipe enseignante.

2) Enquête socioculturelle :

Des agents travaillant dans une école fondamentale en D+ ont mis au point une enquête socioculturelle qui leur permettra de cibler certains manques et besoins des élèves et ainsi de concevoir les activités ad hoc. Elle aboutira à un document qui sera également remis à la direction de l'école. Le but des agents est de cibler les animations au sein des classes, mais aussi de dégager des pistes d'action et de réflexion utiles tant à l'équipe pédagogique qu'à la direction.

Au départ, les agents ne s'imaginaient pas la difficulté à concevoir ce questionnaire. Quelles questions poser ? Comment les poser pour qu'elles soient bien compréhensibles et qu'elles n'induisent pas la réponse ? Ils ont donc effectué de nombreuses recherches et ont été aidés par un professeur d'un établissement secondaire qui a déjà réalisé ce type de travail avec ses propres élèves. Celui-ci va également les aider à analyser les réponses.

A l'origine, les agents pensaient présenter cette enquête à tous les élèves. Après réflexion et concertation avec la direction, celle-ci sera uniquement donnée aux élèves de troisième et de quatrième primaire, ce qui représente 8 classes de plus ou moins 23 élèves chacune.

Les agents ont également réfléchi à la manière de proposer ce questionnaire.

Suite à cette enquête, un espace de parole avec les parents sera mis en place afin de les sensibiliser.



3) Grossesse précoce

Après analyse de la situation, les agents ont constaté que les grossesses constatées dans un de leurs établissements n'étaient pas dues à un manque d'informations sur les moyens de contraception, mais bien à d'autres facteurs. Ils ont donc décidé de réfléchir à une animation de prévention se basant sur leurs observations.

De leur propre aveu, la mise en place de ce projet n'est pas simple, car, s'ils veulent avoir un impact, cette action ne doit pas être ressentie comme moralisatrice. Les agents ont donc mené énormément de recherches (principalement sur des sites canadiens) et ont rassemblé des statistiques. Ils réfléchissent maintenant à la manière d'agencer tout cela.

Un autre problème se pose également à eux dans cette école. La majorité des élèves est française. Les agents doivent donc rechercher les services français qu'ils connaissent mal. La recherche d'informations sur les services disponibles en France est facilitée par la participation du centre Hornu 1 à un projet interréseau et transfrontalier de contact avec, notamment, les CIO français.

4) Gestion de la violence

À la demande de l'équipe pédagogique d'une école, les agents ont mis en place un projet de gestion de la violence avec les élèves de 1^e différenciée. Des animations ont lieu chaque semaine depuis mi-octobre.

5) Prévention des conduites à risque

Fin 2009, tous les agents du centre ont suivi 2 jours de formation à un outil de prévention des conduites à risque mis au point par Jean-Pierre Pourtois, professeur à l'UMons. Il s'agit d'un outil permettant de déterminer les besoins affectifs, cognitifs et sociaux de la classe et même de chacun des élèves. Le but des agents est de pouvoir, grâce à cet outil, créer des liens et de répondre aux besoins spécifiques de la classe. Il peut être utilisé tant en primaire qu'en secondaire.

6) Règles d'hygiène

L'infirmière du centre a mis en place un projet d'apprentissage des règles d'hygiène de base. Dans un second temps, elle compte créer une animation avec les parents afin de voir s'ils ont remarqué des changements à ce sujet.

7) Renforcement de l'orientation

Dans certaines écoles, les agents ont renforcé l'aide au choix en créant de nouvelles formes de travail, notamment une réflexion par rapport aux métiers.

8) Photolangage

En CEFA, des agents ont créé un photolangage.

9) Animation autour du respect

Dans une classe de CEFA, les agents ont mis en place une animation sur le respect de l'autre, partant d'une altercation entre élèves à propos d'une marque de vêtements perçue comme étant à connotation raciste.

En conclusion, le renforcement du personnel dans le centre Hornu 1 a permis une répartition des charges de travail, libérant ainsi du temps pour la conception et la réalisation de nouveaux projets d'animation.

Bruno Bouillez ajoute que le décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre personnel technique des centres PMS est un premier pas dans le sens d'une reconnaissance du travail des centres PMS et des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Pour lui, ce texte permet de redéfinir les méthodologies et donne quelques moyens nouveaux, mais qui restent insuffisants pour beaucoup de centres

*Propos recueillis par Mélanie De Clerfayt
Les articles n'engagent que leurs auteurs.*



Le Comité de pratiques professionnelles de l'Association Internationale de Psychologie Scolaire et de l'Education (International School Psychology Association en anglais) a rédigé un document intitulé « **Définition de la Psychologie Scolaire et de l'Education** ».

Les différentes directives reprises dans le document sont destinées à éclairer et conseiller ceux qui cherchent à mieux connaître cette spécialité.

Le document est téléchargeable dans son intégralité à l'adresse suivante :

http://www.ispaweb.org/Documents/definition_French.htm

Votre enfant est allergique ? L'importance du dépistage précoce

Maladies en plein essor, les allergies touchent principalement les plus jeunes. Face à ce diagnostic, les parents sont partagés entre inquiétude et fatalité. Mais aujourd'hui, les progrès de la prise en charge permettent souvent à l'enfant allergique de vivre comme tous les enfants de son âge. Les Mutualités Libres ont édité une brochure « **Votre enfant est allergique. Mais à quoi ?** » qui se veut une aide précieuse pour les parents d'enfants allergiques.

La brochure est disponible gratuitement auprès de l'Union Nationale des Mutualités Libres, Rue Saint-Hubert 19, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 778 92 11 – Fax: 02 778 94 04 - E-mail : promotionsante@mloz.be - site Internet : www.mloz.be

Et téléchargeable directement à l'adresse http://www.mloz.be/cms/Mloz/Doc/Allergie_Enfants_FR_081209.pdf

Dans les [Cahiers de Recherche](#) en Éducation et Formation N° 74, « Les commentaires des enseignants

et des élèves: simples jugements ou processus évaluatifs? », J.-M. DE KETELE et G. FRERES ont rassemblé 629 commentaires transcrits dans les bulletins par sept enseignants. Deux constats: les commentaires de type « Evaluations » portant sur le « Comportement » sont privilégiés par les enseignants; les « Conseils » portant sur les « Acquis scolaires » sont moins fréquents. Dès lors, on est en droit de se demander comment l'élève peut orienter son action pour combler les lacunes et surmonter ses difficultés s'il ne comprend pas ce qui se passe?

L'enfant qui ne disait rien, Laurent Danon-Boileau, Paris : Odile Jacob, 2010.

À 2 ans, d'ordinaire, un enfant assemble deux mots. À 4 ans, il sait parler. Certains, pourtant, restent silencieux. Et lorsqu'ils s'aventurent à parler, leur usage de la langue est un peu étrange. C'est ainsi que Rachid n'ouvre la bouche que pour dicter des noms d'objets, mais ne peut exprimer ce qu'il veut. Kim, elle, nomme ce qu'on lui montre, mais communique surtout par gestes. Ni l'un ni l'autre ne sont autistes ou aphasiques. Reste qu'ils n'ont pas trouvé comment accéder au langage.

C'est ce chemin que Laurent Danon-Boileau s'efforce de découvrir avec eux au cours de rencontres hebdomadaires, grâce à sa pratique de psychanalyste d'enfants et à ses connaissances de linguiste. Et c'est ce travail, patient et ténu, qu'il raconte ici.

Laurent Danon-Boileau est thérapeute au Centre Alfred-Binet, professeur de linguistique à l'université Paris-V et chercheur au Laboratoire d'études sur l'acquisition et la pathologie du langage de l'enfant (CNRS). Il a notamment publié *La parole est un jeu d'enfant fragile* et *Des enfants sans langage*.



Juridiquement vôtre

Vadémécum « Démarches à effectuer lorsque l'avis du Centre PMS est requis »

Beaucoup d'entre vous ont déjà eu l'occasion de le parcourir, d'y chercher une référence légale ou de se remémorer, grâce à lui, les différentes obligations dévolues aux Centres PMS/aux chefs d'établissement en matière de remise d'avis.

Qu'il s'agisse du maintien d'un enfant en troisième maternelle, de la scolarité d'un élève majeur dans le premier ou le deuxième degré de l'enseignement secondaire, de l'orientation vers l'enseignement spécialisé d'un enfant ou d'un adolescent fréquentant l'enseignement ordinaire, de l'intégration permanente totale ou partielle, temporaire totale ou partielle ou de la procédure de prise en charge par un service d'accrochage scolaire, ... : une synthèse des

informations utiles en terme de procédures et modalités à effectuer en matière d'avis PMS sont reprises dans ce **vadémécum**.

Mis à disposition des chefs d'établissement et des Centres PMS en 2005, à l'initiative de Monsieur Roger André, Directeur du Centre PMS libre de Marche I, ce document avait déjà été actualisé en 2007.

Suite à la parution et la modification de différents décrets, le temps est donc venu de le remettre à jour : une version 2010, passée entre les mains du GREF (Groupe Relais Enseignement Fondamental), bénéficiant pour certaines thématiques de l'apport de Luc Van Enst et de Bernadette Van Enis, sera diffusée prochainement.

Merci d'ores et déjà à celles et ceux qui contribuent à l'élaboration d'outils visant à faciliter le travail des acteurs de terrain au bénéfice des élèves.



Agenda Février 2010

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 Formation 6	2 Formations 6, 14 et 21	3 Formation 40 GREF	4 Formations 7, 26 et 40 APO	5 Formation 13 ACD
8 Formations 6bis et 45	9 Formation 21 Conseil Supérieur des Centres PMS	10 COF	11 ARP	12 Formation 13
Jusqu'au 19 février inclus, Congé de Carnaval				
22	23 Formation 18 Bureau FCPL	24 Formations 6 et 34 CA CFPL	25 Formations 15 et 34	26 Formations 13 et 46



Emploi

Savez-vous que sur le site du SeGEC, à l'adresse <http://admin.segec.be/emplois.php> vous pouvez consulter les différentes offres d'emploi déposées sur le site ou ajouter votre offre ? L'identifiant dont vous avez besoin pour ce faire est celui que votre centre a reçu pour encoder le ressort.

Une question ? Un problème ? N'hésitez pas à

contacter le Service Communication (François Tefnin : 02/256.70.30).

La FCPL reçoit régulièrement des CV de personnes souhaitant travailler en centre PMS. Nous tenons ces listes mises à jour à votre disposition (les candidatures ont un an maximum). N'hésitez pas à les demander au secrétariat isabelle.schmit@segec.be.



Le courrier

Le 8 janvier, nous avons envoyé dans tous les centres l'invitation à la réunion de l'ACD du 5 février accompagnée du rapport de la réunion du 21 octobre 2009. L'invitation à la Commission PMS-CEFA du 26 janvier et le rapport de la réunion du 8 octobre 2009 étaient joints à cet envoi. Le courrier relatif à la Commission CEFA a également été transmis par mail sur l'adresse yahoo du groupe CEFA.

Le 15 janvier, c'était l'invitation à l'ARP du 11 février et le rapport de la réunion du 27 octobre

qui vous étaient adressés. L'envoi a été doublé par un mail aux directions.

Des BI du Service juridique ont été envoyés par mail les 7 et 14 janvier. Des appels à candidatures pour les fonctions de direction dans le Brabant wallon, à Bruxelles I, Ixelles (Woluwe B) et Marchienne II ont également transité par vos boîtes aux lettres (BAL). Ces derniers furent également envoyés sur l'adresse Yahoo des équipes PMS.



La pensée du mois

Plus on en sait, plus on en oublie
Or plus on en oublie, moins on en sait
Moins on en sait, moins on en oublie
Et moins on en oublie, plus on en sait
A quoi cela sert-il d'apprendre ?

Ernest Hemingway